



AMBASSADE DE FRANCE AU TOGO SERVICE ECONOMIQUE TOGO-BENIN

Rédigée par Pierre-Henry LENFANT & Quentin ERNOULT
Ref note SE Actualité économique Bénin septembre 2017

Septembre 2017

Tel +228 22 23 46 80 (PHL) - 22 23 46 73 (QE)

NOTE

Objet : Actualité économique du Bénin – septembre 2017

Reprise des exportations d'ananas vers l'Europe

Le conseil des ministres du 2 août dernier a levé la mesure d'auto-suspension prise le 15 décembre 2016 de l'exportation de l'ananas coloré par traitement à l'éthéphon vers le marché européen.

Les nouvelles mesures prises par les autorités donnent les gages d'un meilleur contrôle de la qualité du produit à l'export, à travers l'Agence béninoise de sécurité sanitaire des aliments (ABSSA) et le Laboratoire central de sécurité sanitaire des aliments (LCSSA).

Environ 2% de l'ananas produit au Bénin sont exportés vers le marché européen contre 40% d'exportation vers le Nigéria et 35% en consommation locale, le solde partant sur les marchés transfrontaliers. La production annuelle est estimée aujourd'hui à plus de 200 000 tonnes, dont une partie croissante est transformée en jus.

Les écarts de prix entre les marchés de destination ont un impact important sur la rentabilité de la filière : une parcelle de pieds d'ananas est commercialisée entre 430 000 et 460 000 FCFA pour le Nigéria, contre plus de 700 000 FCFA pour les clients qui exportent vers l'Europe.

Signature d'un accord de siège sur la recherche agronomique

Après la Tanzanie en 1990 et le Mali en 2003, le Bénin est le troisième pays africain à accueillir le Centre régional des cultures maraîchères de la zone côtière de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, qui relève du World Vegetable Center. La signature de l'accord de siège a eu lieu le 28 août à Cotonou.

Le nouveau centre régional sera implanté à l'Institut international d'agriculture tropicale (IITA) dans la commune d'Abomey-Calavi ; il collaborera étroitement avec les structures nationales comme l'Institut national des recherches agricoles du Bénin (INRAB), l'IITA, les universités et les entités de formation, outre les structures d'appui-conseil aux producteurs et les organisations des producteurs.

Opérationnalisation de la loi sur le RAVIP

L'opération de Recensement Administratif à Vocation d'Identification de la Population (RAVIP) sera lancée le 1er novembre 2017. Au terme du recensement, tous les Béninois vont disposer de cartes d'identité électroniques, à multiples fonctions. Le comité de pilotage du RAVIP a indiqué que la carte d'identité électronique, dont disposera chaque citoyen, sera dotée d'un numéro IFU (Identification Fiscale Unique) qui est un numéro personnel, individuel, incessible et permanent. L'opération durera 6 mois et permettra également de réaliser le Registre national de la population. Le recensement est piloté par l'Agence nationale de traitement (ANT) et s'appuie sur la loi 2017-08 du 19 juin 2017 portant identification des personnes physiques en République du Bénin.

Modernisation du secteur des télécommunications

L'opérateur de téléphonie mobile MTN Bénin a lancé le 8 septembre un centre d'innovation pour le développement des applications, en collaboration avec la fondation Adrien Houngbédji, fondée par le président de l'Assemblée nationale. Le centre d'innovation créé par MTN, 1^{er} opérateur du pays, est un incubateur comportant des programmes de création, d'entrepreneuriat et de développement des affaires par le coaching et le mentorat. Il offre des outils favorables à l'éclosion des initiatives et de création de start-up. Le centre servira également à la formation des journalistes et médias locaux sur les nouveaux médias (blogs, Twitter, LinkedIn, Facebook, Instagram).

Le Bénin collecte 27,5 Mds FCFA sur le marché régional des titres

L'Etat du Bénin a collecté le 30 août dernier 27,5 Mds FCFA (pour une levée de 25 Mds) sur le marché financier de l'UEMOA à l'issue de ses émissions d'Obligations Assimilables du Trésor (OAT) sur 3, 5 et 7 ans. Le rendement moyen pondéré est de 6,78%.

Les pensions de retraite bientôt payées exclusivement dans les institutions financières

Les pensions des agents de l'Etat admis à la retraite ne seront plus payées aux guichets du trésor public. A compter du 1^{er} octobre 2017, elles seront exclusivement payées par les institutions financières, notamment la Fédération des caisses d'épargne et de crédit agricole mutuel du Bénin, présente dans toutes les communes du pays. La FÉCÉCAM, qui a célébré son 40^{ème} anniversaire en juin dernier, est la plus importante organisation de microfinance du Bénin, avec plus de 60% du portefeuille du secteur.

La consommation et l'importation du poisson tilapia temporairement interdites au Bénin

La consommation et l'importation du poisson tilapia par voie terrestre, maritime, aérienne et fluviale sont temporairement interdites au Bénin, selon une décision conjointement signée le 28 août dernier par les ministères de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche et de l'Industrie et du Commerce. La décision souligne que les deux interdictions portent également sur le tilapia "vivant sous forme d'œufs, de larves, de juvéniles, de géniteurs ou de poisson mort sous forme congelée ou dérivée". La décision est la conséquence de l'alerte sanitaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) suite à une attaque virale dénommée «Tilapia Virus Lake». L'épidémie est déjà déclarée dans 5 pays, notamment l'Egypte, l'Israël, l'Equateur, la Colombie et la Thaïlande.

Prix du kg de karité fixé à 100 FCFA pour la campagne 2017/2018

Le Conseil des ministres du 6 septembre 2017 a fixé à 100 FCFA/kg le prix plancher des amandes de karité pour la campagne de commercialisation 2017/2018. On estime à plus de 500 000 le nombre de femmes vivant directement du karité. En 2016, 13 108 T d'amandes de karité ont été commercialisées au Bénin, générant une valeur ajoutée d'environ 3,4 Mds FCFA, dont 1,3 Md FCFA à l'exportation. Le Bénin figure au 4^{ème} rang en Afrique de l'Ouest comme producteur derrière le Mali, le Burkina Faso et le Nigéria, avec un volume estimé à 30 000 T d'amandes sèches en 2016, dont les deux-tiers sont exportés. Avec le coton, l'anacarde et l'ananas, le karité figure parmi les priorités du gouvernement pour transformer cette production artisanale en culture de rente.

Lancement d'un programme de réfection des pistes rurales

Le gouvernement s'apprête à lancer un programme spécial de réfection et d'entretien des pistes rurales des zones à forte production agricole, pour la plupart défectueuses. Le Conseil des ministres du 6 septembre a décidé de regrouper en un seul programme tous les besoins d'aménagement et de réfection des pistes rurales sur l'ensemble du territoire national. Il a également décidé de confier les travaux au seul Ministère des infrastructures et des transports selon une programmation établie annuellement.

Le dysfonctionnement à l'origine de cette mesure se trouve dans les récentes difficultés relevées dans le cadre de la récente campagne de commercialisation du Karité.

Le projet d'appui à la croissance économique rurale (PACER) qui bénéficie depuis juin 2016 d'un financement complémentaire de la BOAD de 6,5 Mds FCFA permettra la mise aux normes de 250 km de pistes.

Financements de la BOAD

Deux conventions de prêts ont été signées le 13 septembre 2017 entre la Banque Ouest-Africaine de Développement et deux institutions de la place.

Une convention de 7,4 Mds FCFA a été signée avec la Société d'Hôtellerie, de Restauration et de Loisirs (SHRL Bénin, du Groupe KODEIH) pour la construction d'un hôtel 5 étoiles de 202 chambres à Cotonou qui ouvrira sous l'enseigne MARRIOTT début 2019 ; le prêt BOAD porte un intérêt de 8,5% sur 9 ans avec deux ans de différé ; l'investissement global s'élève à 31 Mds FCFA dont 11,7 Mds CFA en fonds propres. Le projet Marriott Cotonou a obtenu le permis de construire le 25 juillet 2012.

D'autre part, dans le cadre de la mise en place d'une ligne de refinancement portée conjointement avec la KfW pour soutenir les PME par le canal des banques commerciales, une convention de 10 Mds FCFA a été signée avec la Société Générale Bénin sur 9 ans dont 2 de différé par sous-projet. Le secteur bancaire béninois reste compétitif avec la présence de nombreuses banques (14 en juin 2017) impliquant une forte concurrence sur les taux, sans pour autant accroître le financement au secteur privé, en raison de la difficulté pour ces dernières de trouver des bons dossiers de financements.

Le Bénin émet ses premières obligations synthétiques sur le marché régional

Le Bénin procédera le 21 septembre 2017, à l'émission de ses premières obligations synthétiques (OS) sur le marché financier de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), avec un premier besoin de financement de 55 Mds FCFA. L'objectif visé pour ce type d'instrument de dette est d'émettre, pour un montant conséquent en une seule fois sur le moyen et le long terme, les OAT à 5 et 7 ans représentant chacune 35% de l'enveloppe requise, avec un coupon de 6,15% et 6,30%. Cette incursion sur le marché de la dette interrégionale, permettra au gouvernement béninois de financer le budget 2017 pour lequel, au 30 août 2017, un montant de 268,076 Mds FCFA restait à combler sur le marché des titres publics.

Avec une dette publique représentant 53% du PIB fin juin 2017, le Bénin sera la seconde nation de l'UEMOA à émettre ce nouveau produit financier, après la Côte d'Ivoire le 12 septembre dernier.

Poursuite des projets routiers dans les départements de l'Atlantique, du Couffo et du Zou

Le Conseil des Ministres du 6 septembre 2017 a autorisé le lancement de plusieurs chantiers routiers à l'intérieur du pays, pour un montant de plus de 98 Mds FCFA TTC sur un linéaire de 107,53 km ; l'exécution des travaux d'aménagement et de bitumage de ces routes en mode BOT a été confiée à la société Nicolas Srouji Etablissement Côte-d'Ivoire (NSE-CI), filiale ouverte en 2011 du groupe libanais homonyme NSE établi à Beyrouth (www.nsesrouji.com/). L'enveloppe intègre le coût nécessaire aux prestations de contrôle et de surveillance des travaux, au déplacement des réseaux (Electricité, Eau et Téléphone) et à l'éclairage public.

Financements internationaux

L'Assemblée nationale a reçu le 13 septembre dernier pour autorisation de ratification six accords de prêt avec plusieurs partenaires, qui interviennent dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Action du Gouvernement 2016-2021. Sont concernés :

- Rabobank KBC (Pays-Bas), dans le cadre du financement partiel du projet de protection côtière à l'ouest de Cotonou pour un montant de 114,7 M EUR (75,2 Mds FCFA);
- l'AID, dans le cadre du Projet d'amélioration des services énergétiques (PASE), pour un montant de 60 M USD, soit 36 Mds FCFA;
- la Banco do Brasil, dans le cadre du financement partiel du projet de construction de 138,4 km de route sur trois axes dans le centre du pays pour 188 M USD, soit 103,4 Mds FCFA;
- EXIMBANK de Chine, dans le cadre du financement du projet de renforcement des systèmes urbains d'alimentation en eau potable, pour 99,6 M USD, soit 49,8 Mds FCFA;
- la BOAD, dans le cadre du financement partiel d'un projet de construction de 1 300 logements sociaux, pour 20 Mds FCFA, et dans le cadre du financement partiel du projet d'aménagement et de bitumage de la route Lokossa- Dèvè-Aplahoué-frontière du Togo, pour un montant de 25 Mds FCFA.